YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/FL

DECISION N°2001/5

OBJET : Remboursement de l'assureur suite a un dégât au domaine public survenu le 11 août 2000 (barrière endommagée rue des Camaldules)

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code des assurances,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 1998, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint européen relative aux assurances de la commune,

VU les marchés correspondants en date du 4 juin 1999 conclus avec la SMACL, 141, Avenue Salvador Allendé 79031 NIORT Cedex, par le biais de la société de courtage GRAS SAVOYE, 2-8 rue Ancelle 92200 NEUILLY sur SEINE, au titre du lot n°1 (responsabilités communales, option n°1 retenue : franchise de 5 000F) du lot n°2 (protection juridique), du lot n°3 (multirisque patrimoine : option n°1 retenue : franchise de 5 000F), du lot n° 4 (flotte automobile),

VU les dommages occasionnés à une barrière de protection de voirie rue des Camaldules, suite à un choc du véhicule d'un tiers survenu le 11 août 2000,

CONSIDERANT que la réparation de ce préjudice s'élève à 2076.26F,

CONSIDERANT que GRAS SAVOYE société de courtage de la commune, a exercé un recours à l'encontre de la partie adverse et notamment de son assureur MATMUT, sise 66, rue de Sotteville, 76100 ROUEN, quant à la réparation de la barrière,

CONSIDERANT que le recours a abouti,

DECIDE

D'ACCEPTER le remboursement correspondant de 2076,26 F, émanant de la compagnie assurance MATMUT,

DIT que cette recette sera inscrite au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 020, nature 708781,

Fait à Yerres, le 8 janvier 2001

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
17 JAN. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY